

	<p><i>Haut comité pour la transparence et l'information</i></p> <p><i>sur la sécurité nucléaire</i></p> <p><i>GT « Déchets très faiblement radioactifs »</i></p> <p><i>du 12 mars 2019</i></p> <p><i>Compte rendu de réunion</i></p>	
	<i>Version finale</i>	<i>Date de la réunion : 12/03/2019</i>

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de François BERINGER.

I. Validation du compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2018

Olivier LAFFITTE souhaite que la retranscription de son intervention figurant en page 14 soit simplifiée.

Géraldine BENOIT s'assure que la retranscription des échanges avec l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) reflète bien les débats de la réunion et propose quelques demandes de modifications.

Le compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2018 est approuvé, sous réserve de l'intégration des modifications apportées en séance par Olivier Laffitte et Géraldine Benoît.

[Hors réunion : l'IRSN a communiqué au secrétariat du Haut comité, par courriel du 18 mars 2019, ses propositions de modification qui ont également été prises en compte.]

II. Gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) issus des zones à production possible de déchets nucléaires :

Une présentation par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) est projetée en séance.

Éric LANES explique que les D3E appartiennent généralement à la catégorie des déchets dangereux en raison de la présence de substances toxiques. Pour que les déchets dangereux puissent être stockés au Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires), deux exigences sont à satisfaire :

- La tenue à jour de l'inventaire des substances toxiques stockées,
- l'adaptation du mode de conditionnements des déchets à leur dangerosité.

Dans le cas des D3E, l'exigence de caractérisation peut toutefois s'avérer compliquée. En effet, les D3E sont très variés, ce qui explique que la connaissance de la quantité de substances toxiques qu'ils contiennent ne soit pas immédiatement disponible. De plus, la réalisation de mesures sur un échantillon soulève la question de la bonne représentativité.

L'exigence de conditionnement s'articule autour d'une procédure en 3 points :

- Déterminer la dangerosité du déchet : se pose alors la question de l'échelle d'analyse (à titre d'exemple, la pile n'est pas considérée comme un déchet dangereux, alors que certains de ses composants le sont),
- Si le déchet est dangereux, le Test de potentiel polluant (TPP) est alors réalisé, avec un double questionnement : la représentativité des échantillons testés d'une part, et la non-adaptation des normes relatives aux TPP d'autre part (par exemple, la Norme Française X 31-212 implique l'utilisation d'éprouvettes cylindriques de 4 cm [+/- 3 %] de diamètre et 8 cm [+/- 3 %] de hauteur afin de préparer l'échantillon),
- Si le TPP dépasse les limites, il convient de stabiliser le déchet. Or, les méthodes de stabilisation à cœur ne sont pas adaptées, puisque définies pour des déchets de type homogène. De plus, ni le Cires ni les producteurs ne disposent d'outils pertinents pour stabiliser les D3E.

En synthèse, la problématique des D3E en stockage réside en premier lieu dans leur grande variété, qui rend toute caractérisation extrêmement difficile. En effet, il est compliqué de connaître la teneur en toxiques chimiques et le caractère lixiviable ou non des polluants. Face à ce problème, des actions sont en cours :

- Sollicitation des éco-organismes et recherches bibliographiques,
- Réunion du Groupe de travail (GT) ANDRA - Producteurs qui regroupe les producteurs et création d'une base de données partagée,
- Échanges avec les homologues étrangers.

Une autre problématique réside à la fois dans la non-adaptation des normes relatives au TPP d'une part, et du processus de stabilisation d'autre part. Enfin, se pose également la question de la disponibilité des outils industriels pour la stabilisation. Des réflexions sont en cours sur la mise en œuvre de méthodes alternatives pour la réalisation du TPP et de la stabilisation :

- Test de potentiel polluant sur des échantillons de D3E présentant une surface ou un volume minimal ;
- Un processus de stabilisation par « encoquage » comme pour la radioactivité.

François BERINGER souhaite connaître la représentativité des D3E parmi le volume total des déchets acceptés au Cires.

John MULLER répond que le Cires n'a pas accepté de lots contenant des D3E.

Géraldine BENOIT précise qu'il s'agirait uniquement de petits volumes parmi les déchets issus du démantèlement des installations nucléaires de base (INB).

Jean-Paul LACOTE souligne la très grande hétérogénéité des D3E.

Éric LANES convient que cette grande variété des D3E est la principale problématique. Aucune méthode ne permet de réaliser leur caractérisation et de répondre à la question de la quantité de déchets toxiques stockés.

Jacky BONNEMAINS estime que le détenteur devrait caractériser les déchets, et non pas le récepteur. La responsabilité de la caractérisation revient au détenteur dans le monde conventionnel des déchets.

Géraldine BENOIT répond que les producteurs font effectivement ce travail.

Jacky BONNEMAINS note que l'ANDRA n'aurait alors pas tant de problèmes à les caractériser. Par ailleurs, la notion de « petits volumes » gagnerait à être clairement précisée. De plus, il conviendrait également de quantifier les endroits où les D3E sont actuellement stockés.

Philippe GUETAT partage le point de vue de Jacky Bonnemains. **Philippe GUETAT** juge que la plupart des D3E ne sont pas radioactifs. Pour autant, une analyse gagnerait à être réalisée. Il convient également de préciser le cadre de gestion des D3E à l'échelle nationale. En effet, la plupart de ces déchets devraient pouvoir rejoindre les installations de recyclage ou être éliminés.

Jacky BONNEMAINS ajoute que les flux de D3E conventionnels retirés du service sont aujourd'hui surtout orientés vers des entreprises de démantèlement et de tri ou vers l'Afrique.

Géraldine BENOIT précise que EDF prépare ses dossiers de caractérisation pour répondre aux spécifications de l'ANDRA. Des réflexions sont également prévues sur leur conditionnement.

Éric LANES explique que le broyage pourrait être une solution, quelque peu contre-productive puisque le but consiste à confiner les déchets toxiques.

Jean-Paul LACOTE aimerait disposer d'éléments chiffrés quant aux volumes.

Géraldine BENOIT apportera une réponse précise ultérieurement.

Yves LHEUREUX remarque que la plupart de ces déchets sont pour l'instant entreposés sur les sites.

Géraldine BENOIT le confirme.

Olivier LAFFITTE souhaite qu'une vigilance particulière soit apportée aux déchets entreposés sur site.

Géraldine BENOIT précise que le volume de ces déchets est d'ores et déjà connu.

Elisabeth BLATON attend de la part d'EDF des éléments relatifs aux volumes de déchets.

Géraldine BENOIT s'y engage.

III. Transport des déchets Très faiblement radioactifs (TFA) :

- a. Présentation par EDF de l'étude remise en décembre 2018 par les producteurs (CEA, EDF, Framatome, Orano) sur les impacts environnementaux liés au transport des déchets TFA dans le cadre du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) 2016-2018**

Une présentation est projetée en séance.

Géraldine BENOIT explique qu'une étude relative aux modalités de transport des déchets TFA a été réalisée. Cette étude vise à répondre à l'article 32 de l'arrêté du 23 février 2017¹ prescrivant les études et rapports remis en application du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR 2016-2018). L'étude prescrite à Areva, au CEA et à EDF vise à « évaluer et réduire les impacts environnementaux liés au transport des déchets TFA, le cas échéant après traitement, au stockage au CIREs ». Le périmètre de l'étude a porté sur les Centres nucléaires de production d'électricité (CNPE) et les structures en déconstruction d'EDF, les usines Orano et Framatome, les centres de production et de recherche du CEA et les ports de la Marine Nationale. Ces sites envoient une partie de leurs déchets vers le Cires. L'étude a porté sur une année glissante entre 2017-2018 au cours de laquelle 22 300 tonnes de déchets ont été expédiées vers le Cires et 1 650 transports effectués. L'étude porte sur un schéma logistique multimodal de type fer/route au regard des avantages et inconvénients qu'il présente par rapport au schéma actuel qui est exclusivement routier. Différentes hypothèses ont été retenues pour étudier la faisabilité de ce modèle. S'agissant de l'impact environnemental des transports, le critère des émissions de Gaz à effet de serre (GES) est retenu. Ainsi, en matière d'émission de GES, il serait possible de constater un gain annuel de 30 % en cas de regroupement des expéditions depuis 3 sites CEA du Sud-Est (Pierrelatte, Marcoule et Cadarache). S'agissant des aspects de sécurité, il s'avère que les risques sont globalement équivalents en cas de transport routier ou de transport multimodal.

En conclusion, le gain sur le tonnage de CO₂ émis dans le cas du schéma logistique fer/route examiné est de l'ordre de 30 % par rapport au schéma logistique routier actuel de référence. L'analyse multicritère d'un transport multimodal généralisé menée dans cette étude montre que les critères qualitatifs dissuadent de mettre en œuvre une généralisation globale du schéma multimodal à l'échelle nationale pour tous les sites. Cependant, un transport multimodal ferroviaire-route peut être envisagé au cas par cas en fonction des besoins, de la position géographique des sites (possibilité de regroupement, par exemple pour les sites CEA du Sud-Est) et des quantités de déchets TFA produits par site.

- b. Discussions et échanges sur la prise en compte du facteur lié aux modalités de transport au regard des différents modes de gestion envisageables des déchets TFA**

Jean-Paul LACOTE explique qu'il existe un projet de retraitement des Générateurs de vapeur (GV) à Fessenheim. Or, pour certains déchets, il n'est pas possible de réduire leur volume, ce qui complique le transport routier.

¹ Arrêté du 23 février 2017 pris en application du décret n° 2017-231 du 23 février 2017 pris pour application de l'article L. 542-1-2 du code de l'environnement et établissant les prescriptions du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs

Géraldine BENOIT répond qu'il s'agit en effet dans ce cas de transports routiers spécifiques, soumis à autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Le transport fluvial et ferroviaire peut aussi être utilisé.

Benoît BETTINELLI souhaite savoir si le transport ferroviaire de tels déchets est à l'interdiction de transiter par la région parisienne.

Géraldine BENOIT répond que ces déchets ne transitent déjà pas par la région parisienne.

Elisabeth SALAT constate que la question principale porte sur le volume des déchets et non pas sur leur caractère radioactif.

Jacky BONNEMAINS souligne que les accidents de transport sont finalement assez nombreux et mal recensés par le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES). Il aimerait savoir si des collisions ont eu lieu dans les années passées incluant des poids lourds ou des trains transportant des TFA et si l'IRSN a réalisé un inventaire de ces accidents.

Géraldine BENOIT explique qu'il existe une obligation d'information des autorités en cas d'accident ou d'incident de ce type. Ainsi, ces accidents ou incidents sont répertoriés.

Jacky BONNEMAINS aimerait disposer de la liste de ces événements ainsi répertoriés.

Géraldine BENOIT tâchera de trouver l'information.

Yves LHEUREUX estime que le Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels (BARPI)² pourrait peut-être disposer de tels éléments.

Christophe KASSIOTIS se rapprochera également de la Direction des transports au sein de l'ASN.

Jean-Paul LACOTE regrette que les éléments de la présentation, intéressants au demeurant, n'aient pas été communiqués avant la fin du débat public PNGMDR.

Géraldine BENOIT répond que ce débat public sera lancé le 17 avril prochain. Une réunion spécifique se tiendra sur le thème du transport le 4 juillet à Rouen.

Philippe GUETAT souligne que les transports de matières dangereuses répondent aux normes définies. Dans le cas des TFA, la majorité des transports ne sont en réalité pas dangereux. En effet, les normes de transport sont internationales. Il semble par ailleurs hors de question de faire évoluer les valeurs actuellement retenues pour déterminer la dangerosité des transports.

² Le BARPI est chargé au sein de la Direction générale de la prévention des risques au Ministère de la Transition écologique et solidaire de rassembler, d'analyser et de diffuser les informations et le retour d'expérience en matière d'accidents industriels et technologiques

IV. Débat public PNGMDR : Préparation de la participation du Haut comité aux échanges programmés dans le cadre du débat sur le sujet de la gestion des déchets TFA

Elisabeth BLATON indique que le débat débutera le 17 avril prochain par une réunion d'ouverture à la Mutualité à Paris et s'achèvera le 25 septembre par une réunion de clôture à Paris. La réunion d'ouverture à la Mutualité sera suivie par l'organisation à Caen d'un café-philos sur la question : « Que lèguerons nous à nos enfants ? ». Le début de la période de réserve des élections européennes impliquera ensuite un changement des modalités du débat. Pendant la période de réserve, un certain nombre de débats mobiles/permanences seront organisés au sein de villes métropolitaines et dans les départements d'outre-mer afin de recueillir les opinions et perceptions du public. Ensuite le débat reprendra son cours à l'issue de la période de réserve des élections européennes avec l'organisation de plusieurs réunions publiques. Une de ces réunions est prévue le 4 juin à Valence sur la thématique « Que faire des déchets issus du démantèlement des centrales nucléaires ? ». Dans le cadre de ces échanges, la question des déchets TFA pourrait être alors abordée. Le Haut comité pourrait prendre part à cette réunion. Le cas échéant, il convient donc de définir les modalités d'intervention du Haut comité le plus en amont possible.

[Hors réunion : le calendrier des manifestations du débat public PNGMDR est en ligne sur le site internet du débat public sous le lien : <https://pngmdr.debatpublic.fr/evenements/calendrier-et-carte-des-rendez-vous-du-debat>]

François BERINGER s'enquiert de l'organisation et du pilotage de la réunion de Valence.

Benoît BETTINELLI répond que le format de la réunion s'articulera autour de prises de parole en début de séance pour présenter la thématique puis ensuite des échanges auront lieu avec le public en salle.

Géraldine BENOIT précise qu'il existe des réunions très générales, pilotées par la Commission particulière du débat public (CPDP). La réunion de Valence est une réunion thématique, organisée autour de 2 ou 3 prises de paroles en début de séance afin d'éclairer le public. Dans la foulée, des groupes d'échanges pourront se constituer. À cette occasion, il pourrait effectivement être pertinent de présenter le rapport du Haut comité dans un format condensé.

Yves LHEUREUX ajoute que le groupe de travail de l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) sur les déchets métalliques sera amené à intervenir dans le cadre de cette réunion.

Jacky BONNEMAINS souhaite que les organisateurs de la réunion prennent en compte le fait que Valence est le siège de la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD).

Benoît BETTINELLI estime important de porter à l'attention du public le rapport du Haut comité, qui est un rapport complet et neutre.

Christine NOIVILLE abonde en ce sens. Le travail du Haut comité doit être présenté en introduction du débat qui se tiendra à Valence, compte tenu de sa portée pédagogique et de sa neutralité. Il présente également l'avantage d'apporter des éléments de contexte à un public novice en la matière.

François BERINGER précise qu'il prendra part au débat se tenant à Valence.

Jean-Paul LACOTE s'enquiert du temps alloué à la présentation du rapport du Haut comité et de l'identité de la personne en charge de la présentation.

Christine NOIVILLE répond que le rapport doit être synthétisé avant d'être présenté.

Elisabeth BLATON estime qu'il s'agira de présenter la synthèse et les principales recommandations émanant du rapport.

Géraldine BENOIT souligne que le public ne sera pas nécessairement très averti sur le sujet. Il semble donc nécessaire de fournir un éclairage global. Par ailleurs, le fait que cette présentation émane du Haut comité est positif en ce que cela garantit la crédibilité du propos. La demande faite au Haut comité consiste à présenter son rapport.

Benoît BETTINELLI croit savoir que les interventions ne durent pas plus de 10 minutes.

Christophe KASSIOTIS confirme cette durée.

François BERINGER insiste sur la nécessité de réaliser une présentation pédagogique.

Christine NOIVILLE estime que le rapport réalisé par le Haut comité répond déjà à cette obligation de pédagogie.

Jean-Paul LACOTE souligne qu'il convient d'insister sur le fait que le rapport a été établi par des acteurs aux positions variées.

Christine NOIVILLE en convient. La mission du Haut comité dans le cadre du travail sur les déchets TFA consiste à informer le public, ce qui passe également par l'explicitation des positions propres à chaque partie prenante du groupe de travail.

Géraldine BENOIT abonde en ce sens. Il conviendrait à la fois de présenter les éléments divergents, mais également les éléments convergents.

François BERINGER s'enquiert des modalités de préparation du support de présentation à la réunion, le document devant être approuvé par l'ensemble des membres.

Géraldine BENOIT propose qu'un projet de présentation soit établi, qui se résumerait à quelques diapositives en se basant sur le rapport déjà validé par le groupe de travail.

Jean-Paul LACOTE abonde en ce sens. Il convient de choisir quelques points phares à mettre en exergue.

Elisabeth BLATON propose de transmettre 3 ou 4 diapositives au groupe de travail, auxquelles les membres pourront faire part de leurs observations par retour de mail.

Jacky BONNEMAINS n'est pas certain de la pertinence de faire participer le Haut comité à la réunion de Valence. En effet, se réuniront en grande partie des pro-nucléaires et des antinucléaires, le Haut comité se retrouvant au milieu de la bataille. Une solution consisterait à présenter un cahier d'acteurs, soit un support entièrement écrit.

Yves LHEUREUX estime que mettre à disposition un cahier d'acteurs ne s'oppose pas à la participation présentielle du Haut comité, qui permettra en plus de développer la notoriété de ce dernier.

Géraldine BENOIT juge également qu'il est important de communiquer sur l'existence et le rôle du Haut comité.

François BERINGER est favorable à la présence du Haut comité à cette réunion publique.

Elisabeth BLATON s'enquiert des éléments devant être mis en ligne sur la plate-forme de la CPDP.

Jacky BONNEMAINS estime que le plus important à mettre en ligne réside dans les comptes-rendus des réunions du GT Déchets TFA, qui mettent en avant les questions qui émanent des réunions et les avancées obtenues au fil des échanges. Les différentes présentations réalisées en séance pourraient également être publiées.

Elisabeth BLATON répond que les comptes rendus ne sont actuellement pas rendus publics au fil de l'eau. Ils sont mis en ligne sur le site du Haut comité à l'issue des travaux du groupe de travail au moment de la publication du rapport ou de l'avis émanant du groupe.

Yveline DRUEZ souligne que le choix des éléments présentés au public sera déterminant. Il doit accompagner le public sur le chemin de l'analyse et de la détermination d'une opinion.

François BERINGER propose, en conclusion, qu'un projet de présentation soit réalisé par Elisabeth Blaton. Il sera ensuite communiqué par mail aux membres du groupe de travail.

V. Déplacement en Belgique : Préparation du déplacement et recensement des questions à formuler à l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) et à Framatome sur la gestion des déchets TFA

Une note d'information est remise aux membres.

Elisabeth BLATON précise que l'Autorité de sûreté nucléaire a suggéré au secrétariat du Haut comité la visite du site de l'usine FBFC à Dessel en Belgique.

L'objectif de ce déplacement vise à connaître et à apprécier les pratiques en vigueur à l'étranger en matière de gestion des déchets TFA. L'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN), équivalent belge de l'Autorité de sûreté nucléaire, propose d'accueillir le groupe de travail lors d'une réunion d'échanges le premier jour du déplacement afin d'échanger sur les pratiques belges en matière de gestion des déchets et de démantèlement des installations nucléaires. Le lendemain, une visite du site de l'ancienne usine Franco-Belge de fabrication du combustible (FBFC) de Framatome à Dessel, actuellement en démantèlement et dont les travaux d'assainissement des sols pollués sont en cours de réalisation, sera organisée. Ce déplacement est prévu les 22 et 23 mai prochain.

Il convient, en prévision de ce déplacement, de commencer à recenser les questions que le groupe de travail souhaiterait poser à l'AFCN et à l'exploitant, Framatome.

Jean-Paul LACOTE propose de répertorier les membres du groupe de travail prenant part à la visite dans un premier temps, puis de recenser leurs questions dans un second temps.

Géraldine BENOIT ajoute que les personnes ne pouvant prendre part à la visite peuvent également poser des questions par écrit.

Jacky BONNEMAINS estime que la visite la plus intéressante, par rapport au sujet de seuil de libération, résiderait dans Eurochemic Concrete.

Christophe KASSIOTIS explique que le site de Dessel est aussi intéressant dans ce cadre. En effet, il procède à la libération de terres et de gravats.

Géraldine BENOIT estime important d'avoir une présentation relative au cadre réglementaire en vigueur en Belgique et sur sa déclinaison concrète par les exploitants.

Elisabeth SALAT souhaite savoir si les exploitants procèdent la libération des matériaux.

François BERINGER souligne également qu'une question porte sur l'utilisation faite ultérieurement des matériaux.

Elisabeth BLATON propose de recueillir les différentes questions des membres du groupe de travail préalablement à la visite, qui réunira une quinzaine de personnes.

François BERINGER remercie les membres pour leur participation. Compte tenu des agendas chargés et du débat public à venir sur la gestion des déchets radioactifs qui doit se tenir prochainement, il n'est pas prévu d'organiser une nouvelle réunion du groupe de travail au premier semestre. En revanche, une réunion pourrait se tenir en septembre 2019.

Elisabeth BLATON ajoute que la prochaine réunion du groupe de travail aura pour objectif de recenser les opinions et avis exprimés au cours du débat public afin d'en tirer des enseignements qui feront par ailleurs l'objet du rapport final du groupe de travail qu'il conviendrait de soumettre à la fin de l'année au Haut comité. **Elisabeth SALAT** souligne qu'il sera compliqué de disposer d'un réel retour du public sur le sujet des déchets TFA uniquement à travers une seule réunion à Valence.

Elisabeth BLATON explique que les tables rondes organisées en réunion publique permettent de recueillir des informations intéressantes.

Yves LHEUREUX abonde en ce sens. Ces échanges permettent de faire ressortir les préoccupations des citoyens. Par ailleurs, les garants et la CPDP veillent au bon déroulement des débats.

La séance est levée à 12 heures.

Liste des participants

Membres du groupe de travail :

BENOIT Géraldine	EDF
BERINGER François	Collège des CLI, Pilote du groupe de travail
BONNEMAINS Jacky	Collège des associations
CANDIA Fabrice	DGPR/SRT/MSNR
DRUEZ Yveline	Collège des CLI
GUETAT Philippe	Collège des organisations syndicales
KASSIOTIS Christophe	ASN
LACOTE Jean-Paul	Collège des associations
LAFFITTE Olivier	Collège des organisations syndicales
LHEUREUX Yves	ANCCLI
NOIVILLE Christine	Présidente du HCTISN
PINAULT Marion	DGEC/DE/SD/4A
POIRIER Marie-Catherine	IRSN
SALAT Elisabeth	IRSN
VITART Xavier	Collège activités nucléaires

Invités :

LANES Eric	ANDRA
LECLAIRE Arnaud	EDF
MULLER John	ANDRA
PLANCHON Victor	Orano

Secrétariat du Haut comité :

BETTINELLI Benoît	Secrétaire général du HCTISN
BLATON Elisabeth	Secrétariat technique du HCTISN
MERCKAERT Stéphane	Secrétariat technique du HCTISN